

LA PROGRAMMATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN 2015

1) CONTEXTE

La programmation 2015 des crédits de l'État « politique de la ville » s'inscrit dans le cadre de la réforme définie par la loi du 21/02/2014 sur la programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Elle sera fondée sur les futurs contrats de ville qui permettront une intervention globale sur les quartiers prioritaires par des actions fortes au titre de la cohésion sociale, du cadre de vie et du renouvellement urbain ainsi que du développement économique et de l'emploi.

Elle se caractérise également par :

- ✓ Un resserrement des territoires géographiques concernés pour une intervention plus efficiente en faveur des habitants et du mieux vivre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (cf. tableau joint).
- ✓ Une mobilisation prioritaire et renforcée des dispositifs de droit commun et des fonds européens (FEDER, FSE...) lorsque les projets y sont éligibles.
- ✓ Un renforcement de la participation et de l'association des habitants aux initiatives développées en leur faveur notamment par la mise en place de conseils citoyens.

2) LES PRIORITES

Pour l'État, les priorités de la programmation financière 2015 seront basées sur les orientations stratégiques qui seront définies dans les contrats de ville.

Ces dernières prennent en compte les priorités figurant dans les conventions d'objectifs signées entre le ministère de la ville et les différents ministères.

A) GEOGRAPHIQUES

- ✓ Interventions de l'État par le biais des crédits spécifiques sur les actions développées au titre des contrats de ville (y compris les dispositifs de réussite éducative et les opérations ville vacances) en faveur des habitants des quartiers prioritaires tels que définis par la loi et dont les périmètres ont été définis avec les collectivités : 26 quartiers concernés en Isère – 16 communes – 7 EPCI (cf. tableau joint).
- ✓ Pour les quartiers dits de veille active, inscrits dans les contrats de ville, seuls les crédits de droit commun pourront être mobilisés. Seule une intervention sur les crédits spécifiques sera possible au titre des dispositifs de réussite éducative, échelonnée dans le temps de manière dégressive.

B) PRIORITES THEMATIQUES

Elles s'organisent autour de trois piliers stratégiques forts :

- ✓ **Cohésion sociale.**
- ✓ **Cadre de Vie et Renouvellement urbain.**
- ✓ **Développement économique et emploi.**

Pour chacun de ces piliers, seront plus particulièrement soutenues les actions visant :

Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none">✓ Le soutien à la parentalité et aux initiatives visant à les accompagner dans leurs actions éducatives.✓ La petite enfance, son épanouissement, la scolarisation avant 3 ans et les modes de gardes innovants.✓ La lutte contre l'isolement, (intergénérationnel, lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique...).✓ L'accès aux activités culturelles, de loisirs et sportives.✓ L'accès aux soins, promotion et prévention de la santé.✓ L'accès aux droits.✓ La prévention de la délinquance (dans le cadre du FIPD)
Cadre de Vie et Renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none">✓ La réhabilitation de l'habitat et le renouvellement urbain (hors ANRU).✓ Le développement de la mobilité (amélioration de la desserte des quartiers, facilitation de l'accès à l'emploi et développement de la mobilité des jeunes dans ce cadre.✓ L'accès aux équipements culturels et sportifs.✓ Le renforcement de la gestion urbaine de proximité.✓ La mixité sociale dans le cadre des conventions intercommunales de gestion des attributions de logements sociaux.
Développement économique et emploi	<ul style="list-style-type: none">✓ Le soutien aux acteurs économiques, à la création et au maintien d'entreprises, de commerces de proximité.✓ Le maintien des services aux publics.✓ Le renforcement de l'accès à la formation.✓ L'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi par une offre de proximité adaptée.

Pour chacun de ces trois piliers, 3 axes transversaux devront être pris en compte :

- ✓ Lutte contre les discriminations.
- ✓ Jeunesse.
- ✓ Égalité Femmes/Hommes.

→ Seront également accompagnés :

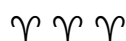
- ✓ Le soutien à l'ingénierie pour l'accompagnement et le suivi des contrats (forfait de 2500 €/quartier).
- ✓ Les conseils citoyens (concours au fonctionnement avec co-financement obligatoire des collectivités).

3) CALENDRIER DE LA PROGRAMMATION 2015

La programmation 2015 intervient dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville. Elle devra prendre en compte les orientations stratégiques qui seront définies dans ce cadre.

Aussi, la programmation de l'État sera organisée comme suit :

<p>Pour les contrats de ville ayant déjà bénéficié d'un CUCS, 2 phases seront prévues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Phase 1 : au cours du 1^{er} trimestre 2015</u> : première programmation permettant de reconduire les actions structurantes dès lors qu'elles entrent dans les nouvelles orientations stratégiques de l'État. ✓ <u>Phase 2 : Après signature des contrats de ville</u> : programmation prenant en compte les orientations stratégiques et priorités de l'État définies dans les contrats de ville.
<p>Pour les nouveaux contrats de ville, selon état d'avancement de la rédaction du contrat de ville.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Calendrier à définir selon l'avancement du contrat qui prendra en compte les orientations stratégiques et priorités de l'État définies dans les contrats de ville.



Pour les dates des appels à projets, il convient de consulter les chefs de projet politique de la ville des communes et communautés de communes dont votre projet dépend ainsi que leurs sites Internet.

Pour toute information, les délégués du Préfet peuvent vous accompagner dans le dépôt de votre dossier :

Michèle HOSTACHE	Contrat de Ville de l'Agglomération Grenobloise – Grenoble Villeneuve/Village Olympique et Echirolles.	michele-hostache@orange.fr
Daniel SIRAND	Contrat de Ville de l'Agglomération Grenobloise – Grenoble Mistral - Lys Rouge - Camine, Teisseire, Abbaye Jouhaux Châtelet.	daniel.sirand@isere.gouv.fr
Jean-François PRETTE	Contrat de Ville de l'Agglomération Grenobloise, Grenoble Alma - Très Cloître, St-Martin d'Hères, Pont-de-Claix et Eybens (QVA).	jf.prette.pref38@gmail.com
Véronique LAUNAY	Contrats de Ville de l'Agglomération Grenobloise, Fontaine, Pays Voironnais et Pays de St Marcellin, St-Egrève et St-Martin Le Vinoux (QVA).	veronique.launay@isere.gouv.fr
Philippe LANFREY	Contrat de Ville de la CAPI – Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Villefontaine et Saint-Quentin Fallavier (QVA).	philippe.lanfrey@sfr.fr
Alain CHASSAGNEUX	Contrats de Ville de ViennAgglo, Pays Roussillonnais et Porte Dauphinoise St-Exupéry.	alain.chassagneux@isere.gouv.fr